



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 MARS 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 42
absents représentés : 12
absents excusés : 4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Valérie CASTAING-TONNEAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Éric LARROQUETTE (suppléant de M. Éric LAHILLADE), Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Virginie VAN PEVENAGE a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE et Serge VIAROUGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc DELPUECH.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - APPROBATION DES OPÉRATIONS CONCERNÉES POUR 2025 ET DE LEURS MODALITÉS DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Dans le cadre de la campagne 2025 pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Communauté de communes a identifié un certain nombre d'opérations inscrites au budget primitif 2025 et pouvant répondre aux conditions d'éligibilité de ces dispositifs mis en place dans le département des Landes.



Ces dotations visent la réalisation d'investissements pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux, favoriser la transition écologique, le développement numérique, la santé publique et la sécurité.

Les opérations d'investissement identifiées comme pouvant être éligibles à ces dispositifs DETR/DSIL ont été priorisées de la manière suivante :

1. DETR - Travaux de confortement patrimonial du bâtiment dit « fond du lac » à Seignosse : de novembre 2025 à mai 2026

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	300 000,00 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DETR 2025	300 000,00 €	40 %	120 000,00 €
Fonds propres	300 000,00 €	60 %	180 000,00 €
Total général du plan de financement			300 000,00 €

2. DETR - Acquisition et rénovation d'un bâtiment sur la ZAE de Barias à Saint-Geours-de-Marenne : d'octobre 2025 à février 2026

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	2 018 747,24 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DETR 2025	2 018 747,24 €	40 %	807 498,90 €
Fonds propres	2 018 747,24 €	60 %	1 211 248,34 €
Total général du plan de financement			2 018 747,24 €

3. DETR - Aménagement d'une piste cyclable sur la RD 810 à Saint-Vincent de Tyrosse : de mars 2025 à mars 2026

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	1 100 000,00 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DETR 2025	1 100 000,00 €	40 %	440 000,00 €
Fonds propres	1 100 000,00 €	60 %	660 000,00 €
Total général du plan de financement			1 100 000,00 €

4. DSIL - Déploiement de bornes « connectées » pour la gestion des fluides sur le port de Capbreton : en deux phases jusqu'à décembre 2025

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	1 170 000,00 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DSIL 2025	1 170 000,00 €	40 %	468 000,00 €
Fonds propres	1 170 000,00 €	60 %	702 000,00 €
Total général du plan de financement			1 170 000,00 €



5. DSIL - Travaux de pérennité sur les ouvrages d'art de la Communauté de commune MACS : de mars 2025 à mars 2028

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	208 600,00 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DSIL 2025	208 600,00 €	40 %	83 440,00 €
Fonds propres	208 600,00 €	60 %	125 160,00 €
Total général du plan de financement			208 600,00 €

6. DETR - Études de réhabilitation des ouvrages d'art de la Communauté de communes MACS : de juin 2025 à juin 2028

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	35 800,00 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DETR 2025	35 800,00 €	40 %	14 320,00 €
Fonds propres	35 800,00 €	60 %	21 480,00 €
Total général du plan de financement			35 800,00 €

7. DETR - Extension de la ZAE du Tuquet à Angresse : de septembre 2025 à avril 2026

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	850 000,00 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DETR 2025	850 000,00 €	40 %	340 000,00 €
Fonds propres	850 000,00 €	60 %	510 000,00 €
Total général du plan de financement			850 000,00 €

8. DETR - Aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue de l'Océan à Moliets-et-Maâ : de mars 2025 à juin 2025

Plan de financement prévisionnel HT de l'opération :

Dépense totale HT Prévisionnelle éligible	681 127,57 €		
AIDES DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
Subvention DETR 2025	681 127,57 €	40 %	272 451,03 €
Fonds propres	681 127,57 €	60 %	408 676,54 €
Total général du plan de financement			681 127,57 €

Les demandes de subvention DETR/DSIL font l'objet de décisions du Président et doivent être dorénavant accompagnées de pièces annexes, notamment de délibérations du conseil communautaire approuvant les opérations d'investissement concernées et leurs modalités de financement.



Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver les opérations d'investissement et leurs modalités de financement, telles présentées ci-dessus.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-32 à 39 et L. 2334-42 ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT que les opérations d'investissements présentées ci-dessus, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, sont éligibles à la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ou à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'exercice 2025 ;

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les opérations d'investissement présentées ci-dessus, ainsi que leurs modalités de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 mars 2025

Le président,

Pierre Froustey

